

Protocole sanitaire

école Tom Morel, Entremont, Glières-Val-de-Borne

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels, aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

La reprise progressive des cours est prévue le 12 mai, après une rentrée réservée aux enseignants le 11 mai. **La reprise se fait sur la base du volontariat des parents. En fonction des contraintes et de l'évolution de la situation, la fermeture de l'établissement pourra être décidée par la municipalité de façon immédiate.**

I. Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- Appliquer les gestes barrière



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont proscrites.

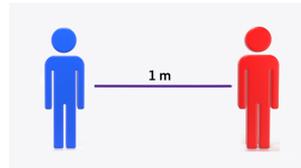
A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

- Respecter la règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne.



- Porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple.

II. Des modalités d'accueil particulières des élèves et des familles

1) Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. **Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes). Nous demandons aux familles de respecter les règles de distanciation sur le parking et aux-abords de l'école.

L'accès aux locaux sera proscrit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...).

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale.

Nous demandons aux parents de respecter sérieusement l'horaire d'arrivée à l'école, soit entre 8h20 et 8h30. Les portails seront fermés à 8h30.

Les portes d'accès aux classes resteront ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Afin d'éviter aux groupes d'élèves de se croiser dans la cour et dans les locaux, **trois espaces distincts seront délimités, avec pour chaque espace, une cour de récréation, une classe et des sanitaires.**

Chaque espace sera associé à un groupe d'enfants mutli-niveaux et à un enseignant référent.

Les enfants de maternelle apporteront un grand sac (sac de courses) dans lequel seront rangés leurs chaussons et leurs affaires personnelles. Il sera accroché à leur porte-manteau.

2) Organisation détaillée

Espace 1 : portail 1, Mme Perle Jamelin

A 8h20, les élèves arrivent devant le portail numéro 1 et ils sont accueillis par la maîtresse, Mme Perle Jamelin. Entre 8h20 et 8h30, les élèves resteront dans la cour dédiée à cet espace en respectant la distance d'un mètre minimum entre eux. A 8h30, la maîtresse ferme le portail. Les élèves entreront dans la classe par la porte de secours qui donne sur la cour de récréation. Les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. Un marquage au sol leur permettra d'identifier ces distances.

Les élèves d'âge élémentaire (du CP au CM2) accrocheront directement leurs vestes et leur cartable à leur chaise.

Les enfants de maternelle accrocheront leurs affaires à un porte manteau qui leur sera dédié. (1m entre chaque porte-manteau)

Espace 2 : portail 2, M. Laurent Pochet et l'ATSEM Mme Valérie Cauly

A 8h20, les élèves arrivent devant le portail numéro 2 et ils sont accueillis par le maître, M. Laurent Pochet. Entre 8h20 et 8h30, les élèves resteront dans la cour dédiée à cet espace en respectant la distance d'un mètre minimum entre eux. A 8h30, le maître ferme le portail. Les élèves entreront dans la classe par la porte de secours qui donne sur la cour de récréation. Les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. Un marquage au sol leur permettra d'identifier ces distances.

Les élèves d'âge élémentaire (du CP au CM2) accrocheront directement leurs vestes et leur cartable à leur chaise.

Les enfants de maternelle accrocheront leurs affaires à un porte manteau qui leur sera dédié. (1m entre chaque porte-manteau)

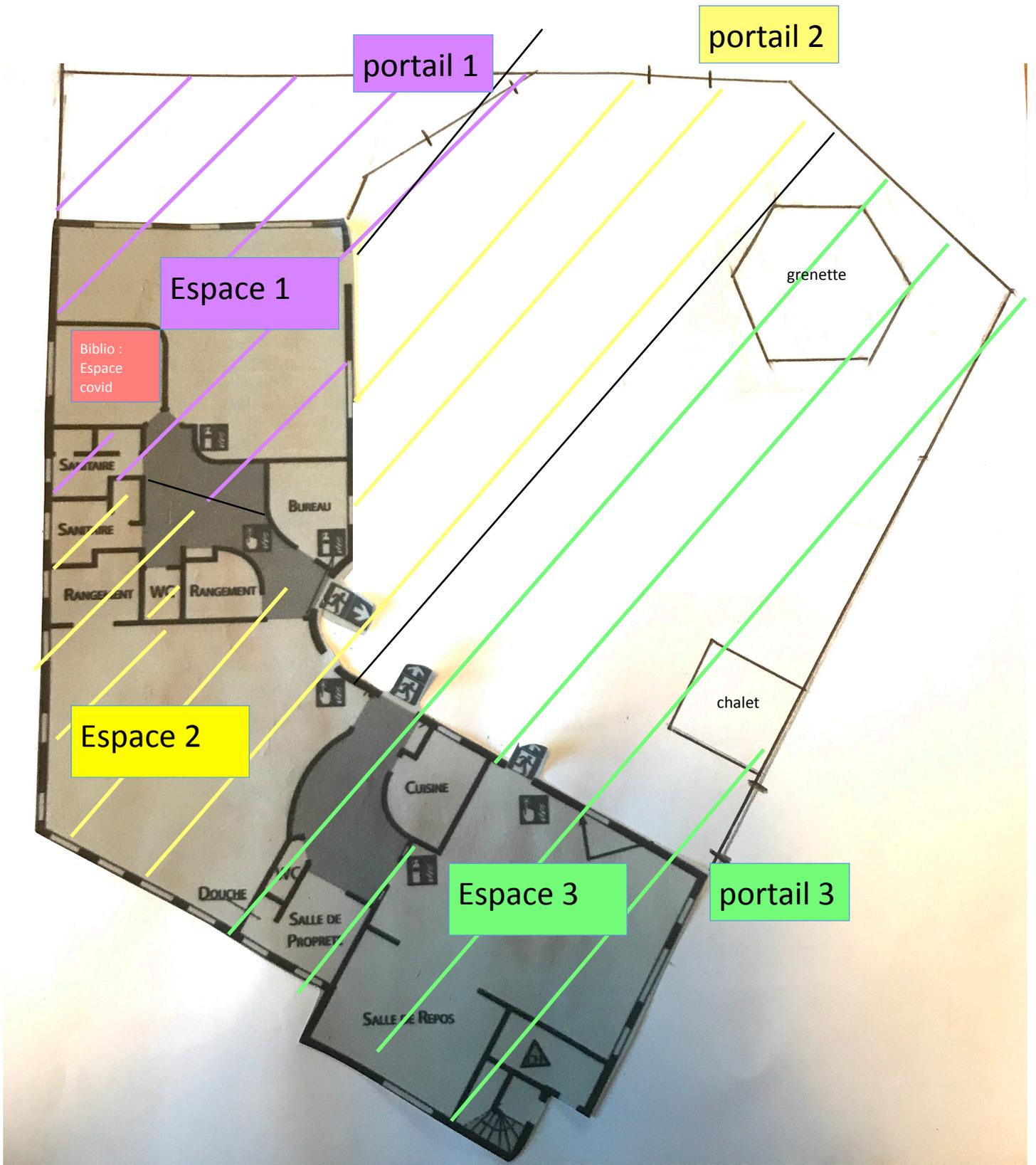
Espace 3 : portail 3, Mme Marie Pellerin-Chedeville

A 8h20, les élèves arrivent devant le portail numéro 3 et ils sont accueillis par la maîtresse, Mme Marie Pellerin-Chedeville. Entre 8h20 et 8h30, les élèves resteront dans la cour dédiée à cet espace en respectant la distance d'un mètre minimum entre eux. A 8h30, la maîtresse ferme le portail. Les élèves entreront par la porte du couloir qui donne accès à la classe de Mme Marie Pellerin-Chedeville. Les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux. Un marquage au sol leur permettra d'identifier ces distances.

Les élèves d'âge élémentaire (du CP au CM2) accrocheront directement leurs vestes et leur cartable à leur chaise.

Les enfants de maternelle accrocheront leurs affaires à un porte manteau qui leur sera dédié. (1m entre chaque porte-manteau)

Plan des différents espaces



III. En classe

1) Généralités

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible.

Chaque enfant aura une place attribuée et ne devra plus changer de place pendant ses temps d'accueil.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller **se laver les mains les uns après les autres** en maintenant la distanciation adéquate. Un marquage au sol les aidera à respecter cette distanciation.

Les portes des salles resteront ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Les déplacements en classe seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Les enseignants veilleront également à respecter leur distance avec les élèves. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydro-alcoolique. L'élève devra faire de même.

Lors des sorties de classe, l'enseignant appellera les élèves un à un afin qu'ils sortent directement dans la cour en respectant les distances.

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Le matériel utilisé devra être désinfecté avant qu'un autre élève puisse l'utiliser. Chaque classe disposera d'une table d'attente pour désinfection du matériel. Concernant les livres, ils devront rester au moins cinq jours sur cette table avant d'être emprunté par un autre enfant.

2) Spécificité des élèves de maternelle

Chaque salle de classe sera aménagée de tables adaptées aux plus jeunes tout en permettant aux élèves de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre. Des espaces de travail au sol (tapis individualisé ou serviette rectangulaire apportée par les familles) pourront être utilisés pour les plus jeunes.

Tous les jeux et matériels collectifs utilisés habituellement seront proscrits.

IV. Le matériel scolaire

1) Pour les élèves d'élémentaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

Les enseignants ne pouvant s'approcher trop près des élèves (pour une aide ou une correction par exemple), les enfants seront guidés dans leurs corrections.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

Chaque élève apportera sa propre gourde pour éviter les déplacements à l'intérieur de la classe et afin de conserver l'usage des lavabos aux lavages des mains.

2) Pour les élèves de maternelle

Chaque élève disposera d'un casier individuel, dans lequel sera rangé son matériel : colle, ciseaux, feutres, etc.... Le matériel contenu dans le casier sera fourni par l'école.

Les élèves déposent leur casier sur l'étagère à la fin de la journée. Il ne sera pas nécessaire de tout désinfecter systématiquement après chaque usage ou chaque soir, ce matériel étant individuel.

Une gourde sera également demandée aux élèves de maternelle.

V. Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir. Les récréations seront organisées en respectant chacun des espaces dédiés, comme indiqué sur le plan ci-dessus.

Les récréations seront organisées en fonction du rythme de chaque groupe-classe et des besoins des enfants. Les horaires ne seront donc pas déterminés à l'avance.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets. Les vélos ne seront pas autorisés pour les maternelles.

L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, un élève à la fois.

A chaque début et fin de récréation, les élèves se laveront les mains.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

L'ATSEM pourra être appelée à soigner un enfant en cas de chute pendant la récréation. Elle devra porter un masque et devra se laver les mains avant et après le soin.

VI. La pause méridienne

1) Pour les élèves, la cantine

Les temps périscolaires seront organisés en respectant les groupes prévus sur les temps scolaires. Chaque professionnel périscolaire sera référent d'un groupe. Sur ce temps, les professionnels porteront un masque et respecteront les gestes barrières. L'utilisation de gel hydro-alcoolique sera gérée seulement par l'adulte référent, et limitée au cas où un lavage des mains s'avère nécessaire et l'utilisation du savon impossible.

A 11h30, les référents périscolaires se rendront auprès de leur groupe en respectant le circuit et les ouvertures (portails, porte) destinés à leur groupe.

Ils aideront à l'encadrement des enfants pour le lavage des mains en veillant au respect des distanciations de rigueur. Lorsque tous les enfants qui ne mangent pas à la cantine auront quitté l'enceinte scolaire, le référent périscolaire prendra en charge son groupe pour l'accompagner jusqu'à la salle des fêtes où les enfants prendront leur repas.

Sur le trajet, le référent périscolaire veillera à ce que les gestes barrières soient respectés.

Chaque groupe accèdera à la salle des fêtes par une porte qui lui sera réservée.

Les deux groupes seront servis simultanément dans des espaces totalement séparés. Les enfants seront installés à table en respectant la distanciation en vigueur.

Dans un premier temps, les enfants seront servis avec des plateaux jetables et individuels, et auront avec eux leur gourde d'eau personnelle. Chaque plateau sera préparé par la cantinière et passé par un passe-plat au référent périscolaire du groupe. Il y aura un passe-plat spécifique à chaque groupe.

A la fin du service, le référent périscolaire de chaque groupe débarrassera les plateaux et accompagnera son groupe sur son lieu de récréation ou dans sa classe. Sur ce temps de récréation, les normes sanitaires actuelles seront respectées (pas de jeux partagés, pas de jeux de ballon, distanciation, etc)

A 13h50, lorsque les référents scolaires auront rejoint leur groupe, les référents périscolaires effectueront la désinfection des locaux et surfaces utilisées par leur groupe dans la salle des fêtes.

2) Pour le personnel de l'école

Dans la cuisine, l'usage de l'électroménager commun (micro-onde, bouilloire, machine à café) ne sera pas autorisé. Le personnel devra manger en respectant les règles de distanciation sociale et chacun devra nettoyer son espace personnel à la fin du repas, avec les produits réservés à cet usage.

VII. Les sorties de classe

1) A 11h30

Pour les enfants qui mangent chez eux : chaque enseignant procède à l'appel un à un de ses élèves afin qu'ils se lavent les mains et qu'ils sortent ensuite jusqu'au portail où les parents les attendent.

Pour les enfants qui mangent à la cantine : une fois les élèves externes sortis, le référent périscolaire rejoint le groupe. Le protocole est décrit ci-dessus.

2) A 16h

Pour les enfants qui rentrent chez eux : la procédure est la même que pour la sortie de 11h30.

Pour les enfants qui vont au périscolaire : la procédure est décrite ci-dessous.

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux.

VIII. Le périscolaire du soir

Dans un premier temps, un accueil des enfants sera proposé de 16h à 18h.

A 16h, le référent périscolaire de chaque groupe prendra en charge les enfants concernés et leur proposera un accueil dans la classe du groupe ou en extérieur. Sur ce temps, les professionnels veilleront à ce que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées, ainsi que les circuits spécifiques à chaque groupe et l'organisation mise en place sur le temps scolaire.

IX. L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

▸ **Le nettoyage et la désinfection des sols** sera réalisé au moins une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

▸ **Les objets et surfaces fréquemment touchés**, dans les espaces utilisés, seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour :

- les sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, interrupteurs, ...
- Les points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, ...
- L'ensemble des meubles utilisés par les élèves (tables et chaises)

▸ **Le nettoyage approfondi** sera réalisé en deux étapes :

- le nettoyage : nettoyer avec l'aide d'un détergent usuel, rincer, pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.

- la désinfection : un désinfectant virucide conforme aux normes en vigueur sera utilisé. Des lingettes désinfectantes et conformes aux mêmes normes peuvent être utilisées. Les points de contact manuels doivent être désinfectés

▶ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

▶ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.

o Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel

o L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.

o Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

▶ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :

o Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;

o Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;

o Séchage des surfaces ;

o Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.

▶ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.

▶ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.

▶ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.

▶ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.

▶ L'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur est à éviter, afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).

▶ L'usage de d'aspirateur n'est pas autorisé.

▶ Ces opérations de nettoyage-désinfection ne doivent pas être réalisées en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.

▶ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

▶ Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée : gants de ménage, tablier de protection imperméable et lunettes de protection.

▶ Des actions complémentaires seront prévues :

- Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

- Eliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé

hermétiquement.

- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, après le nettoyage, ...).

X. La procédure de gestion d'un cas COVID

1) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

➔ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

➔ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

➔ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

➔ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

➔ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2) En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir :

➔ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

➔ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

➔ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

➔ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Entremont, Glières-Val-de-Borne, le 5 mai 2020,

M. Marc CHUARD

Maire de Glières-Val-de-Borne

Mme Marie PELLERIN-
CHEDEVILLE

Directrice de l'école Tom Morel

M. Bruno MARCELLI

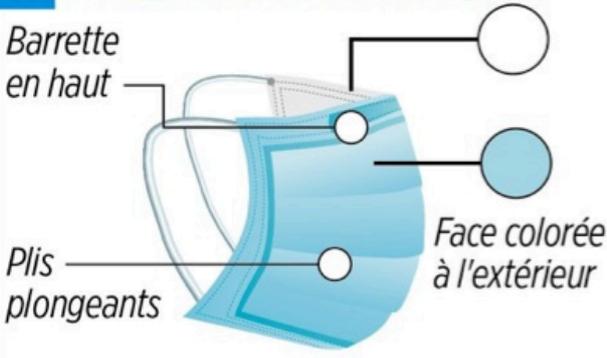
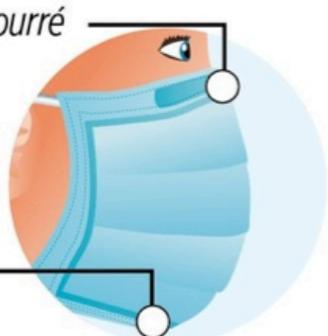
Président de l'APE Entremont

Annexe 1 - Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrière mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique et en complément des gestes barrière.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydro-alcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Annexe 2 - Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage doit être réalisé, a minima :

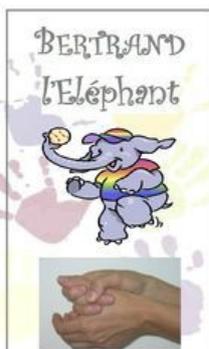
- A l'arrivée;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations;
- Avant et après chaque repas;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- Le soir avant de rentrer chez soi.



Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



Mai 2008-Mai 2011 - Réalisé par : Ango C. - Charbonneau B. - Florance M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N.Négrin

